



**PREFECTURE  
REGION ILE DE  
FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°IDF-062-2021-05

PUBLIÉ LE 26 MAI 2021

# Sommaire

## **Agence Régionale de Santé / Direction de l'autonomie**

IDF-2021-05-25-00005 - arrêté n° 2021-69 fixant la composition de la commission d'information et de sélection d'appel à projet social ou médico-social conjointe de Seine-Saint-Denis, pour les projets autorisés en application de l'article L313-3 du code de l'action sociale et des familles (4 pages)

Page 3

IDF-2021-05-25-00006 - arrêté n° 2021-70 désignant les membres non permanents pour la commission d'information et de sélection d'appel à projet social et médico-social visant à la création d'un EAM et d'un SAMSAH, destinés à l'accueil et l'accompagnement d'adolescents et d'adultes présentant des troubles du neuro-développement ou du psychisme, et au soutien de leurs proches aidants en Seine-Saint-Denis (3 pages)

Page 8

Agence Régionale de Santé

IDF-2021-05-25-00005

arrêté n° 2021-69 fixant la composition de la commission d'information et de sélection d'appel à projet social ou médico-social conjointe de Seine-Saint-Denis, pour les projets autorisés en application de l'article L313-3 du code de l'action sociale et des familles

## ARRETÉ N° 2021 - 69

**Fixant la composition de la commission d'information et de sélection d'appel à projet social ou médico-social conjointe pour les projets autorisés en application de l'article L. 313-3 du code de l'action sociale et des familles**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE  
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE SEINE-SAINT-DENIS**

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la santé publique ;

VU le code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L.313-1 et 3 et son article R.313-1 ;

VU le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien Rousseau en tant que Directeur général de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de France ;

VU l'élection le 2 avril 2015 de Monsieur Stéphane Troussel à la présidence du Conseil départemental ;

VU l'arrêté du Président du Conseil départemental n°2021-014 du 13 janvier 2021 donnant délégation de signature à Monsieur Benjamin Voisin, Directeur général adjoint des services du Département ;

VU la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 modifiée portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, notamment son article 131 ;

VU le décret n°2010-870 du 26 juillet 2010 relatif à la procédure d'appel à projet et d'autorisation mentionnée à l'article L.313-1-1 du code de l'action sociale et des familles ;

VU la circulaire n°DGS/5B/2010/434 du 28 décembre 2010 relative à la procédure d'appel à projet et d'autorisation des établissements et services sociaux et médico-sociaux.

VU la loi n° 2011-2012 du 29 décembre 2011 relative au renforcement de la sécurité sanitaire du médicament et des produits de santé ayant modifié l'article L.1451-1 du code de la santé publique dont les modalités sont fixées par l'instruction n°DAJ/POLE DEONTOLOGIE/2017/337 du 11 décembre 2017 concernant la mise en œuvre des dispositions relatives à la déclaration publique d'intérêt et à la prévention des conflits d'intérêt dans les agences régionales de santé ;

VU le décret n° 2016-801 du 15 juin 2016 modifiant la procédure d'appel à projets et d'autorisation mentionnée à l'article L 313-1-1 du code de l'action sociale et des familles ;

## ARRÊTE

### **ARTICLE 1<sup>er</sup>** :

Sont désignés pour siéger en qualité de membres permanents de la commission de sélection d'appel à projet social ou médico-social instituée auprès du Président du Conseil général de Seine-Saint-Denis et du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé (ARS) d'Ile-de-France en application du d de l'article L. 313-3 susvisé :

#### **1° Membres avec voix délibérative**

##### Coprésidentes :

Titulaire : Magalie Thibault, Vice-présidente du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis, chargée de l'autonomie des personnes.

Titulaire : Isabelle Bilger, directrice de la direction de l'autonomie à l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de France

Suppléante : Solenne de Zélicourt, directrice adjointe de la direction de l'autonomie à l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de France

##### Représentants du Département de la Seine-Saint-Denis

Titulaire : Clotilde Cottineau : Directrice de la Direction de la population âgée et des personnes handicapées

Suppléante : Elodie Seven, Directrice adjointe de la Direction de la population âgée et des personnes handicapées

Titulaire : Pierre Stecker: Directeur de l'enfance et de la Famille

Suppléante : Chloé Fabre, Cheffe du service des personnes handicapées

##### Représentants de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France

Titulaire : Charlotte Faïsse, responsable du département de l'offre pour personnes en situation de handicap, direction de l'autonomie ARS d'Ile-de France

Suppléante : Catherine Rey Quinio, conseiller médical à la direction de l'autonomie ARS d'Ile-de-France

Titulaire : Stéphanie Talbot, directrice départementale adjointe de la délégation départementale ARS de Seine-Saint-Denis

Suppléante : Anne Garrec, responsable du département autonomie de la délégation départementale ARS de Seine-Saint-Denis

Représentants d'usagers, sur désignation conjointe du Président du Conseil général de Seine-Saint-Denis et du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France

- Représentants d'associations de retraités et de personnes âgées

Titulaires :

Affoué Diane Goli, UDAF  
Daniel Garnesson, CFE-CGC  
Gérard Perrier, UFR

Suppléants :

Catherine Ollivet, FNAR  
Evelyne Coude, UCR CGT  
Rémy Cornec, UCR CFDT

- Représentants d'associations de personnes handicapées

Titulaires :

Jean Claude Locatelli, Association ARPEI  
Jean Michel Turlik, AEDE  
Thierry Zucco, ADEF

Suppléants:

Michel Dupont, Papillons blanc  
René Durand, APAJH 93  
Paul Lambert, UNAFAM 93

**2° Membres avec voix consultative**

Représentants des unions, fédérations ou groupements représentatifs des personnes morales gestionnaires des établissements et services sociaux et médico-sociaux et des lieux de vie et d'accueil

Titulaires :

Jean-Pierre Combe, représentant ADEMS  
Geneviève Laurent, représentante ANECAMSP (renouvellement de mandat)

Suppléants :

Eddy Chenaf, représentant SYNERPA (renouvellement de mandat)  
Frédéric Aiello, représentant FEHAP

**ARTICLE 2 :**

Le mandat des membres de la commission mentionnée à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus est de trois ans.

### **ARTICLE 3 :**

La composition de la commission fixée à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté est complétée par la désignation, à l'occasion de chaque appel à projet, de membres non permanents avec voix consultative, sur le fondement des 2<sup>o</sup> à 4<sup>o</sup> du III de l'article R. 313-1 du CASF :

- deux personnalités qualifiées choisies en raison de leurs compétences dans le domaine de l'appel à projet correspondant ;
- au plus deux représentants d'usagers spécialement concernés par l'appel à projet correspondant ;
- au plus quatre personnels des services techniques, comptables ou financiers du Département de Seine-Saint-Denis et de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France.

### **ARTICLE 4 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif compétent dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

### **ARTICLE 5 :**

Le présent arrêté sera notifié aux intéressés et publié au Bulletin départemental officiel et au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile-de-France et du département de Seine Saint-Denis.

### **ARTICLE 6 :**

Monsieur le Président du Conseil général de Seine Saint-Denis et Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 25 mai 2021

Le Directeur Général  
de l'Agence Régionale de Santé  
Ile-de-France

Pour le président du Conseil  
départemental  
de Seine-Saint-Denis et par  
délégation,  
Le Directeur général adjoint des  
services du Département

**Signé**

Aurélien ROUSSEAU

**Signé**

Benjamin VOISIN

# Agence Régionale de Santé

IDF-2021-05-25-00006

arrêté n° 2021-70 désignant les membres non permanents pour la commission d'information et de sélection d'appel à projet social et médico-social visant à la création d'un EAM et d'un SAMSAH, destinés à l'accueil et l'accompagnement d'adolescents et d'adultes présentant des troubles du neuro-développement ou du psychisme, et au soutien de leurs proches aidants en Seine-Saint-Denis

## ARRETÉ N° 2021 - 70

**Désignant les membres non permanents pour la commission d'information et de sélection d'appel à projet social ou médico-social visant à la création d'un établissement d'accueil médicalisé (EAM) et d'un service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH), destinés à l'accueil et l'accompagnement d'adolescents et d'adultes présentant des troubles du neuro-développement ou du psychisme, et au soutien de leurs proches aidants en Seine-Saint-Denis.**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE**

**LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE SEINE-SAINT-DENIS**

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la santé publique ;

VU le code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L.313-1 et 3 et son article R.313-1 ;

VU le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien Rousseau en tant que Directeur général de l'Agence Régional de Santé d'Ile-de France ;

VU l'élection le 2 avril 2015 de Monsieur Stéphane Troussel à la présidence du Conseil départemental

VU l'arrêté du Président du Conseil départemental n°2021-014 du 13 janvier 2021 donnant délégation de signature à Monsieur Benjamin Voisin, Directeur général adjoint des services du Département.

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 modifiée portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, notamment son article 131 ;

VU le décret n° 2010-870 du 26 juillet 2010 relatif à la procédure d'appel à projet et d'autorisation mentionnée à l'article L.313-1-1 du code de l'action sociale et des familles ;

VU la circulaire n°DGS/5B/2010/434 du 28 décembre 2010 relative à la procédure d'appel à projet et d'autorisation des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

VU la loi n° 2011-2012 du 29 décembre 2011 relative au renforcement de la sécurité sanitaire du médicament et des produits de santé ayant modifié l'article L.1451-1 du code de la santé publique dont les modalités sont fixées par l'instruction n°DAJ/POLE DEONTOLOGIE/2017/337

du 11 décembre 2017 concernant la mise en œuvre des dispositions relatives à la déclaration publique d'intérêt et à la prévention des conflits d'intérêt dans les agences régionales de santé ;

VU le décret n° 2016-801 du 15 juin 2016 modifiant la procédure d'appel à projets et d'autorisation mentionnée à l'article L 313-1-1 du code de l'action sociale et des familles ;

VU l'avis d'appel à projet du 15 septembre 2020 portant sur la création d'un établissement d'accueil médicalisé (EAM) et d'un service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH), destinés à l'accueil et l'accompagnement d'adolescents et d'adultes présentant des troubles du neuro-développement ou du psychisme, et au soutien de leurs proches aidants en Seine-Saint-Denis ;

## ARRÊTENT

### **Article 1<sup>er</sup>** :

Sont désignés pour siéger en qualité de membres non permanents, avec voix consultative, de la commission d'information et de sélection d'appel à projet social ou médico-social instituée auprès du Président du Conseil départemental de Seine-Saint-Denis et du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé (ARS) d'Ile-de-France en application du *d* de l'article L. 313-3 susvisé :

Au titre des représentants des unions, fédérations ou groupements représentatifs des personnes morales gestionnaires des établissements et services sociaux et médico-sociaux désignés par le président :

- Pierre Boissier de l'URIOPSS Ile-de France
- Christophe Douesneau de l'association Vivre et Devenir

Au titre des personnalités qualifiées désignées par le président ou conjointement par les coprésidents de la commission en raison de leurs compétences dans le domaine de l'appel à projet correspondant :

- Anne-Sophie Olivier de VyvCare
- Jean-François Le Bronnec de l'association UNAFAM 93

Au titre du représentant d'usagers spécialement concernés par l'appel à projet correspondant, désignés par le président ou conjointement par les coprésidents de la commission :

- Anne Freulon de l'association Autisme France

Au titre des personnels techniques du département de la Seine-Saint-Denis :

- Annabel Caricchio de la Maison Départementale des Personnes Handicapées- MDPH 93

Au titre des personnels techniques de l'Agence Régionale de Santé :

- Viviane Huys de l'Agence régionale de santé d'Ile-de France

**Article 2 :**

Le mandat des membres non permanents est valable pour la séance de sélection relative à l'avis et classement des projets déposés dans le cadre de l'appel à projets pour la création d'un établissement d'accueil médicalisé (EAM) et d'un service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH), destinés à l'accueil et l'accompagnement d'adolescents et d'adultes présentant des troubles du neuro-développement ou du psychisme, et au soutien de leurs proches aidants en Seine-Saint-Denis ;

**Article 3 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif compétent dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 4 :**

Le présent arrêté sera notifié aux intéressés et publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile-de-France et du département de Seine Saint-Denis.

**Article 5:**

Monsieur le Président du Conseil départemental de Seine Saint-Denis et Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 25 mai 2021

Le Directeur Général  
de l'Agence Régionale de Santé  
d'Ile-de-France

Pour le président du Conseil départemental  
de Seine-Saint-Denis et par délégation,  
Le Directeur général adjoint des services  
du Département

**Signé**

Aurélien ROUSSEAU

**Signé**

Benjamin VOISIN